

## Annexe 4 à l'article 3, alinéa 4

(état au 01.01.2022)

La formation et le perfectionnement dans les professions de la santé visées à l'annexe 1 sont indemnisés comme suit:

	Indemnité par apprentissage ou par formation	Indemnité par semaine de formation en CHF	Indemnité par jour de formation en CHF
<b>Orientation professionnelle</b>			
journée portes ouvertes			190.00
stage			95.00
<b>Formation professionnelle initiale</b>			
aide en soins et accompagnement AFP		75.34	
assistant ou assistante en soins et santé communautaire CFC		57.89	
assistant ou assistante en soins et santé communautaire CFC avec cours de culture générale étendue		240.05	
assistant ou assistante en soins et santé communautaire CFC avec maturité professionnelle intégrée		273.22	
assistant ou assistante en soins et santé communautaire CFC, adulte		87.46	
stage professionnel d'école de culture générale		235.00	
stage de maturité professionnelle santé		0.00	
<b>Formation professionnelle supérieure: école supérieure (ES)</b>			
stage d'aptitude ES			150.00
infirmier ou infirmière ES		300.00	
technicien ou technicienne en salle d'opération ES		300.00	
ambulancier ou ambulancière ES		300.00	
technicien ou technicienne en analyses biomédicales ES		300.00	
hygiéniste dentaire ES		300.00	
technicien ou technicienne en radiologie médicale ES		300.00	
spécialiste en activation ES		300.00	
<b>Formation en haute école spécialisée (HES)</b>			
module complémentaire A		0.00	
bachelor of science en soins infirmiers		450.00	
bachelor of science en physiothérapie		300.00	
bachelor of science en ergothérapie		300.00	

	Indemnité par apprentissage ou par formation	Indemnité par semaine de formation en CHF	Indemnité par jour de formation en CHF
bachelor of science de sage-femme		300.00	
bachelor of science en nutrition et diététique		300.00	
module complémentaire B		0.00	
<b>Perfectionnement</b>			
expert ou experte en soins intensifs EPD ES	26'000.00		
expert ou experte en soins intensifs pédiatriques EPD ES	26'000.00		
expert ou experte en soins d'anesthésie EPD ES	26'000.00		
expert ou experte en soins d'urgence EPD ES	26'000.00		